



BAIE DE MONTEGO

Jamaica Official

été mis sur pied, a tenu des réunions à la Barbade en novembre 1948, à Trinidad en mars 1949, à la Barbade à nouveau en juillet 1949, et finalement à la Jamaïque en octobre 1949. Sir Hubert Rance, aujourd'hui gouverneur de Trinidad et Tabago, en était le président. Le 10 mars 1950, le Comité a rendu publiques ses recommandations.

Le Rapport Rance

Après avoir rappelé que la création du « Comité de rapprochement » résulte d'une résolution de la Conférence de Montego-Bay, le Rapport Rance entreprend de tracer les grandes lignes de la structure fédérale proposée. Affirmant que la stabilité financière est une condition indispensable à l'acquisition de l'indépendance politique réelle, le Comité en arrive à la conclusion que, sans être une panacée, seule la fédération peut assurer la stabilité économique et, par suite, l'indépendance politique des colonies britanniques des Caraïbes. Car même si la région jouit actuellement d'une situation financière relativement bonne, une analyse plus serrée des faits montre que l'économie de ces colonies reste très vulnérable. Certaines d'entre elles dépendent encore des subventions du Trésor anglais pour l'équilibre de leur budget, tandis que les autres, même si elles sont plus prospères, ne possèdent pas les revenus suffisants pour améliorer leurs conditions sociales, ni pour maintenir les services de recherches dont elles ont tant besoin pour accroître leur production agricole et industrielle.

Le partage des pouvoirs

Dans un chapitre spécial, le Rapport Rance traite de la répartition des pouvoirs entre le gouvernement fédéral projeté et les parties constituantes. Se basant sur la Constitution australienne, le Rapport adopte le principe des « pouvoirs non attribués » (suivant lequel certains pouvoirs sont transférés au gouvernement central et les autres, non attribués, restent aux territoires constituants), puis répartit en deux classes les problèmes relevant du gouvernement fédéral: il y aurait d'abord une liste « exclu-